

ÉCOLE SECONDAIRE DE CLARE
80 chemin Placide Comeau, C.P. 157 La Butte, N.-É. B0W 2L0
Téléphone : 769-5400 Télécopieur : 769-5405
esdc.ednet.ns.ca

Entente pour la location de casiers aux élèves 2017 – 2018

Le Conseil scolaire acadien provincial et ses écoles ne loueront pas de casier et de cadenas à un(e) étudiant(e) à moins que l'étudiant(e) et un parent consentent aux conditions suivantes:

1. Aucun casier ne sera loué à un(e) étudiant(e) sans la signature de l'élève et du parent.
2. L'école n'est pas responsable pour les articles volés ou endommagés que l'étudiant(e) a laissés dans son casier.
3. Les administrateurs et les employés du Conseil scolaire acadien provincial ont le droit et peuvent en tout temps, sans aucun préavis, inspecter n'importe quel casier, ceci à condition que ce soit fait en présence de deux employés.
4. Le casier et le cadenas sont en tout temps la propriété du Conseil scolaire acadien provincial. (Seuls les cadenas de l'école peuvent être utilisés sur les casiers.) **Les cadenas doivent être fermés en tout temps.**
5. **Les élèves ne doivent pas échanger leur casier ou leur cadenas entre eux-mêmes. Tout changement de cadenas doit se faire au bureau.**
6. Le taux de location d'un casier et d'un cadenas pour l'année scolaire est de 25 \$.
7. **Les élèves seront responsables de rembourser l'école pour les coûts de réparation des dommages qu'ils auront occasionnés au casier ou au cadenas.**
8. L'école remboursera 10 \$ à la fin de l'année scolaire à l'élève qui ramènera son cadenas dans son état original au bureau à la fin de l'année après avoir nettoyé son casier. Si, durant le cours de l'année, l'élève brise son cadenas, il perd le dépôt de 10 \$ pour le cadenas et il devra payer un autre 10 \$ pour avoir un autre cadenas. *Le remboursement se fera seulement à la date convenue par la direction.*

J'ai lu l'information qui précède et j'accepte les termes qui y sont énoncés.

Signature du parent/gardien

Signature de l'étudiant(e)

Date

Date